

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du programme  
sur L'homme et la biosphère (MAB)  
Dix-septième session**

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle XI (Bâtiment Fontenoy)  
18-22 mars 2002

**Point 9.2 de l'ordre du jour provisoire : Recommandations de « Séville + 5 » adressées  
au Secrétariat**

1. A sa 16e session, le Conseil du MAB avait assigné un ordre de priorité aux recommandations adressées au Secrétariat par les participants à la réunion Séville + 5. Le Conseil avait instamment prié le Secrétariat de s'atteler dès que possible aux tâches définies et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa session suivante. Le Secrétariat a d'abord demandé l'avis du Bureau du MAB en mars 2001 sur l'action menée/prévue pour donner suite à ces recommandations. Le Conseil du MAB est invité à formuler des observations sur les activités menées et les informations présentées ci-dessous.

**Ensemble des recommandations de « Séville + 5 »**

2. Conformément à la demande du Conseil (par. 82 du rapport du CIC), le Secrétariat a affiché les recommandations de « Séville + 5 » sur le site Web du MAB sous la forme d'une liste d'actions à mener classées selon l'instance responsable de leur exécution (réserves de biosphère, comités nationaux du MAB, réseaux régionaux, Secrétariat) (<http://www.unesco.org/mab/mabicc/2000/eng/SevilleAction.htm>). Une version imprimée de cette liste a été envoyée à tous les comités nationaux du MAB et points focaux de réserve de biosphère en même temps que le rapport vert du CIC (qui contient la série complète des recommandations de Pampelune), attirant l'attention sur l'action à mener.

**Observations sur l'"action menée/suggérée", par recommandation**

*A.1 Le Secrétariat du MAB devrait s'entendre avec les secrétariats des accords multilatéraux concernant l'environnement (notamment Convention sur la diversité biologique) pour promouvoir l'utilisation des réserves de biosphère comme instruments d'application de ces accords au niveau national, si possible par le biais des comités nationaux du MAB. Des principes directeurs, applicables au niveau national, devraient être définis pour harmoniser les initiatives de recherche relatives aux différentes conventions.*

3. Le Bureau est convenu que l'un des moyens les plus efficaces d'encourager les pays à utiliser les réserves de biosphère comme instrument d'application des accords multilatéraux serait de publier une petite brochure sur le lien entre les réserves de biosphère et les conventions relatives à

l'environnement. Le Bureau avait formulé des recommandations précises sur le public visé, le style du document et les partenaires pouvant contribuer à son élaboration. Le Secrétariat a pris contact avec le PNUE-WCMC, qui a soumis une esquisse de projet pour ce document.

**Action proposée :**

4. Le Conseil du MAB est invité à demander à son Bureau d'examiner l'esquisse de projet soumise par le WCMC et de superviser avec le Secrétariat du MAB l'élaboration de ce document.

**A.2** *Il faudrait accélérer la mise en oeuvre du programme BRIM, et en particulier reconnaître explicitement la nécessité d'intégrer les sciences sociales dans ses activités. A cet égard, il conviendrait de mettre à profit la réunion sur le BRIM prévue à Kiev (2001) pour produire des contributions destinées à la Conférence des ministres européens de l'environnement qui doit se tenir en 2002.*

5. Voir documents de travail SC-02/CONF.201/9 et SC-02/CONF.201/Inf.4.

**A.3** *Le Secrétariat devrait jouer un rôle de conseiller et d'intermédiaire auprès des Etats membres et des groupes d'Etats membres/réseaux régionaux pour les aider à définir et à soumettre à d'éventuels donateurs/organismes de financement et investisseurs des propositions visant à renforcer les réserves de biosphère et, le cas échéant, les réseaux nationaux et régionaux de réserves de biosphère. Une attention particulière doit être accordée aux projets qui contribuent à mettre en oeuvre les recommandations de l'examen périodique.*

6. Le Bureau avait demandé au Secrétariat de définir une "stratégie planifiée" concernant son rôle de conseiller et d'intermédiaire pour les projets relatifs aux réserves de biosphère et de la lui soumettre pour examen à sa prochaine réunion. Le Secrétariat soumet donc la stratégie suivante constituée d'un ensemble de "principes directeurs" et d'une liste d'initiatives susceptibles d'être menées au niveau régional/interrégional. Si le Conseil en est d'accord, le projet ci-dessous pourrait être présenté sous forme de petite brochure et/ou de page sur le site Web du MAB comportant des hyperliens avec les organismes/institutions de financement concernés.

**Action proposée :**

7. Le Conseil du MAB est invité à examiner le projet suivant et à donner son avis à ce sujet :

**PROJETS RELATIFS AUX RESERVES DE BIOSPHERE<sup>1</sup> -  
VERS UNE STRATEGIE PLANIFIEE**

**Principes directeurs**

Pourquoi des projets concernant les réserves de biosphère ?

Les réserves de biosphère ont des fonctions multiples - conservation, développement durable, recherche et surveillance, formation et éducation - et, en tant que membre du Réseau mondial, elles doivent prendre part à la coopération internationale dans ces domaines. Beaucoup de réserves de biosphère, notamment celles des pays en développement et en transition et/ou celles qui ont été désignées bien avant l'adoption de la Stratégie de Séville, n'ont ni la capacité ni les moyens d'assumer ce mandat international. Les pays et les responsables des réserves de biosphère sont donc

---

<sup>1</sup> Ces principes directeurs sont expressément destinés aux réserves de biosphère actuelles ou potentielles mais peuvent également servir à l'élaboration de projets relatifs à des sites faisant l'objet d'une gestion analogue.

encouragés à rechercher des fonds sous la forme de projets et/ou de fonds de dotation auprès de pays donateurs, de sources de financement multilatérales (PNUD, FEM), d'institutions ou de banques régionales de développement et, dans certains cas, du secteur privé<sup>2</sup>.

### Pays ou groupes de pays

Les pays sont souverains et ont leurs propres priorités nationales dans le vaste domaine que constituent l'environnement et le développement. Lors de l'élaboration de projets portant sur des sites qui sont des réserves de biosphère, la qualité de ces sites doit être expressément mentionnée. Toutefois, les projets impliquant des pays ou groupes de pays limitrophes se prêtent davantage à l'accomplissement de la mission de coopération et d'échange de l'information qui incombe au Réseau mondial de réserves de biosphère et doivent donc être considérés comme prioritaires. Il convient d'accorder une attention particulière aux projets visant à créer des réserves de biosphère transfrontières (RBT), sur la base des recommandations approuvées par le Conseil international de coordination du MAB.

### Rôle de l'UNESCO

Les ressources financières de l'UNESCO et la capacité du personnel, aussi bien au Siège à Paris que dans les divers bureaux régionaux, d'aider à la conception et à la mise en oeuvre des projets sont limitées. Cela étant dit, l'UNESCO peut bien sûr donner des conseils techniques, un avis scientifique quant à l'orientation du projet, aider à trouver des sources de financement appropriées et fournir des lettres de soutien. Dans certains cas, elle peut accorder des fonds d'amorçage pour aider les pays et groupes de pays à élaborer des projets et/ou obtenir les contributions de contrepartie nécessaires. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO sont particulièrement bien placés pour conseiller les pays et aider les réseaux régionaux de réserves de biosphère à formuler des projets et à soumettre des dossiers de candidature ainsi qu'à établir des liens synergiques avec des activités pertinentes en cours ou planifiées dans la région. Ils peuvent jouer un rôle catalyseur dans la constitution de partenariats entre les autorités nationales, la direction des réserves de biosphère, d'autres projets et programmes et le secteur privé. Ils peuvent aussi aider à améliorer la circulation de l'information, s'assurer que les comités nationaux du MAB ont connaissance des initiatives de projets concernant "leurs" réserves de biosphère, même si le statut de réserve de biosphère n'est pas explicite. A leur tour, les comités nationaux du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO et les délégations permanentes auprès de l'UNESCO sont encouragés à tenir le Secrétariat informé des projets pertinents exécutés dans leur pays.

### Priorité concernant des projets relatifs aux réserves de biosphère

La priorité doit être donnée aux projets visant à rendre les réserves de biosphère pleinement fonctionnelles en assurant la participation effective des populations locales et des différents secteurs de la société ou à mettre en oeuvre les recommandations issues de l'examen périodique auquel est soumise une réserve de biosphère en vertu du Cadre statutaire. Il faudrait également rechercher des projets qui visent à mettre en oeuvre les recommandations des réseaux régionaux de réserve de biosphère, et notamment à créer de nouvelles réserves de biosphère dans les zones sous-représentées ainsi que des réserves de biosphère transfrontières.

### Teneur et orientation des projets

Les projets relatifs aux réserves de biosphère doivent mettre l'accent sur la mission de l'UNESCO en matière d'éducation, de science et de culture, et sur l'approche du MAB, prônant une intégration des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales. Il convient de prêter attention à la sensibilité culturelle, à la participation des populations locales et aux bénéfices qu'elles peuvent

---

<sup>2</sup> Il est recommandé que les projets associant le secteur privé respectent les principes directeurs de l'UNESCO.

en tirer, de veiller à ce que la recherche scientifique vise à résoudre les problèmes d'utilisation des ressources naturelles, et de s'attacher à promouvoir le dialogue entre les différents partenaires, la résolution des conflits, l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité, et la formation de spécialistes. La préférence doit être donnée aux projets relativement petits qui s'inscrivent dans une vision holistique à long terme ainsi qu'au renforcement de la capacité locale et nationale de gestion et de développement durable de l'eau et des terres.

#### Modalités d'exécution des projets

L'exécution des projets doit être dans la mesure du possible prise en charge par les institutions locales ou nationales et il convient de faire appel de préférence aux experts et aux ONG originaires du pays ou de la région concernés. Dans certains cas, les autorités responsables des réserves de biosphère demandent ou sont invitées à bénéficier d'un certain nombre de projets financés par différents organismes et visant différents objectifs. Elles sont alors encouragées à utiliser la réserve de biosphère comme un mécanisme d'intégration et de coordination conférant cohérence et orientation à ces diverses activités.

#### Tirer parti de l'existence du Réseau mondial de réserves de biosphère

Ce Réseau est le seul réseau intergouvernemental du genre à se consacrer à la réalisation des objectifs de conservation, de développement durable et de coopération scientifique. L'adoption du Cadre statuaire du Réseau mondial de réserves de biosphère par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995 (résolution 28 C/2.4) en a officialisé la création. Les projets relatifs aux réserves de biosphère doivent se prévaloir de leur qualité de membres du Réseau comme d'une attestation de leur importance internationale et d'une garantie d'engagement à long terme en faveur des efforts internationaux de conservation et de développement durable.

#### Utiliser la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et les recommandations de Séville + 5

Ces textes, qui émanent de réunions d'experts internationales (Séville 1995 et Pampelune 2000) et ont été entérinés par l'UNESCO et le Conseil international de coordination du MAB, fournissent les orientations techniques nécessaires au fonctionnement du Réseau. Il s'agit donc d'actions approuvées par les gouvernements qu'il est recommandé de mener sur le site, et aux niveaux national et international, et qui peuvent servir à guider et à justifier des projets concrets impliquant des réserves de biosphère. Les indicateurs d'application de la Stratégie de Séville doivent être utilisés dans le cadre de la conception et de l'exécution de projets basées sur les résultats.

#### Mettre à profit les structures du MAB : comités nationaux et Conseil du MAB

Les comités nationaux ou points focaux du MAB doivent oeuvrer activement avec les points focaux nationaux du FEM, les représentants résidents du PNUD et les contacts nationaux des divers organismes régionaux de développement économique et/ou banques de développement, et/ou le secteur privé, pour mettre au point des projets impliquant des réserves de biosphère. Les comités nationaux du MAB doivent faire fonction d'organes techniques chargés d'assurer le contrôle de la qualité, la transparence et la reddition de comptes. Ils doivent également assurer la liaison entre les autorités gouvernementales, les milieux universitaires et les ONG au niveau national ainsi que la coopération avec les comités nationaux du MAB d'autres pays. A leur tour, le Conseil du MAB et son Bureau peuvent être considérés comme responsables du suivi et de l'évaluation constants de l'exécution générale du programme MAB et du développement du Réseau, donnant là encore l'assurance d'un engagement à long terme et d'un contrôle de la qualité.

### Tirer profit des réseaux régionaux MAB et réserves de biosphère

Bien que ces réseaux régionaux diffèrent par la taille, la structure et le mode de fonctionnement, il faut tout faire pour que les réunions, cours de formation, publications et sites Web de ces réseaux soient le lieu d'un échange d'informations et d'un renforcement des capacités. Les réseaux régionaux de réserves de biosphère ont l'avantage supplémentaire de servir de cadre à des activités menées sur un certain nombre de sites qui relèvent de systèmes écologiques et/ou culturels analogues, offrant souvent un gradient de paramètres. Ils se prêtent parfaitement aux échanges et à la mise en commun des ressources, à l'application de l'approche écosystémique dans le cadre des "biorégions" ainsi qu'à la constitution de grands couloirs écologiques.

### Utiliser les réserves de biosphère comme instrument d'application des grandes conventions sur l'environnement

- Convention sur la diversité biologique - les projets doivent s'appuyer sur le fait que l'approche écosystémique et l'utilisation durable du paysage prônées par le MAB cadrent parfaitement avec les objectifs de la Convention (voir "Solving the puzzle: the ecosystem approach and biosphere reserves" sur le site [www.unesco.org/mab](http://www.unesco.org/mab) ; brochure publiée en français sous le titre : "La solution du puzzle – l'approche écosystémique et les réserves de biosphère").
- Convention de Ramsar relative aux zones humides: un plan de travail commun Ramsar-MAB a été élaboré par les secrétariats concernés, qui propose un choix de sites ayant la double qualité Réserve de biosphère et Ramsar, conférant une synergie à l'action menée (pour plus de détails, s'adresser au Secrétariat du MAB).
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification: les réserves de biosphère peuvent être un moyen concret de gestion intégrée des terres et servir à tester et à démontrer des méthodes de lutte contre la désertification, comme prévu dans le Mémoire d'accord conclu en novembre 1999 entre l'UNESCO et l'UNCCD. A cet effet, le MAB-UNESCO, l'Université des Nations Unies (UNU) et le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) ont entrepris d'élaborer une proposition de projet conjoint intitulé "Gestion durable des terres sèches marginales". Ce projet, fondé sur une approche interrégionale comparative, incluant certaines réserves de biosphère d'Afrique septentrionale et d'Asie et des régions faisant l'objet d'une gestion analogue, a pour but de remettre en état les terres sèches dégradées des zones tampons et des aires de transition en utilisant les aires centrales relativement peu perturbées comme sites de référence pour la végétation naturelle potentielle.
- Convention pour la protection du patrimoine mondial : certaines aires centrales des réserves de biosphère satisfont au critère de "valeur universelle exceptionnelle" de la Convention pour la protection du patrimoine mondial ; la présence d'une zone tampon et d'une aire de transition extérieure, et en particulier l'accent mis sur la participation des populations, contribuent à renforcer la protection nécessaire du patrimoine mondial (voir article de M. Batisse dans *Parks*, vol. 11 (1), 2001).

### Promouvoir les réserves de biosphère pendant l'Année internationale de la montagne (AIM) (2002)

En septembre 2001, le Bureau du MAB a pris note d'une liste d'activités proposées dans le cadre de l'AIM intéressant directement le programme MAB (voir document SC-01/CONF.217/8, par. 104) auxquelles les projets à venir pourraient se référer à titre de suivi concret. Une liste à jour de ces activités figure dans le document SC-02/CONF.201/Inf.5. L'initiative Recherche sur les montagnes associant le PIGB, l'IHDP et le GTOS, dans le cadre de laquelle les réserves de

biosphère situées en zone montagneuse pourraient servir de sites de surveillance pour l'évaluation de l'impact des changements planétaires, revêt à cet égard une importance particulière. En outre, la nouvelle initiative rassemblant l'UNESCO, l'UICN et le WWF sur l'importance des sites naturels sacrés pour la conservation de la biodiversité fera appel à des réserves de biosphère montagneuses pour étudier les mécanismes de conservation de l'environnement fondés sur la culture.

### Les réserves de biosphère et l'Année internationale de l'écotourisme (2002)

Sous les auspices de la CBD, un projet de principes directeurs internationaux pour les activités liées au développement d'un tourisme durable dans les écosystèmes terrestres, marins, côtiers et montagneux vulnérables a été élaboré en 2001. Ces principes font explicitement référence au concept de réserve de biosphère ainsi qu'au Réseau mondial de réserves de biosphère. L'UNESCO a été invitée à envisager l'expérimentation et l'application. Le Secrétariat du MAB a donc invité les Etats membres à élaborer à cet effet des propositions de projets sur l'écotourisme dans les réserves de biosphère (voir lettre circulaire du MAB n° 6/2001). Plusieurs propositions prometteuses lui sont déjà parvenues.

### Améliorer la visibilité

Tous les descriptifs de projet, rapports, brochures d'information et sites Web doivent mentionner, avec les renvois nécessaires, la qualité de réserve de biosphère conférée par le programme MAB de l'UNESCO. Les comités nationaux du MAB doivent également informer le Secrétariat du MAB de tout nouveau projet ou résultat de projet de façon à ce que cette information puisse être incorporée le cas échéant dans les publications et les pages Web du MAB.

### **Initiatives de projets par région**

Le Secrétariat fait fonction d'intermédiaire et/ou de conseiller technique auprès des pays concernés pour les aider à définir et à exécuter les projets suivants impliquant des réserves de biosphère en 2002-2003 et au-delà :

#### Afrique :

- Projet régional PNUE-FEM/UNESCO-MAB de renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion efficace et une utilisation durable de la biodiversité des terres arides des réserves de biosphère d'Afrique occidentale. Cette phase PDF-B, exécutée en 2001, a pour but de rechercher un cofinancement pour l'exécution d'un projet complet d'une durée de quatre ans.
- Projet relatif à la réserve de biosphère transfrontières du "W" (Bénin, Burkina Faso, Niger), en coopération avec le PNUD et l'UE.
- Possibilité d'élaborer un projet concernant des réserves de biosphère d'Afrique australe en liaison avec l'initiative de l'UICN relative à l'utilisation durable, à titre de suivi au BRAAF et à AfriMAB.
- Possibilité d'un projet commun avec la FIBA, l'UICN et le WWF sur les écosystèmes marins et côtiers d'Afrique occidentale.
- Dans le cadre de la phase II de l'ancien projet concernant Mananara-Nord à Madagascar, l'UNESCO a financé l'élaboration d'un projet pour la phase III, qui a été soumis à l'Union européenne pour financement, les autorités malgaches assurant la mise en œuvre.

- Projet BRIM-AAAS de renforcement des capacités de gestion de l'information sur la biodiversité dans six réserves de biosphère d'Afrique.

Etats arabes :

- Le Secrétariat du FEM-PNUE s'est déclaré prêt à étudier la possibilité de réaliser dans la région arabe un projet régional analogue au projet exécuté par l'UNESCO-MAB/PNUE-FEM en Afrique occidentale.

Asie :

- Projet relatif à la Réserve de biosphère de Tonle Sap (Cambodge), avec le concours de la Banque asiatique de développement.
- Projet de gestion en commun de la Réserve de biosphère de l'île de Siberut (Fondation Ommersteyn).
- Région de l'Altai - étudier la possibilité d'établir une RBT (Chine, Kazakhstan, Mongolie, Fédération de Russie) avec des partenaires tels que le Gouvernement allemand.
- Deux ou trois projets dans le cadre d'EABRN et de SeaBRNet sur la coopération transfrontalière impliquant des réserves de biosphère, étudier par exemple la possibilité d'établir une RBT dans la région du cours inférieur du Tumen (Chine, République démocratique populaire de Corée et Fédération de Russie) avec le concours du PNUD.
- L'UNESCO soumet un projet complémentaire à l'ASPACO (voir ci-dessous) sur les îles du Pacifique en vue d'un financement par le secteur privé.
- Projet régional sur le rôle des réserves de biosphère dans la gestion durable des systèmes côtiers et insulaires d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est, s'appuyant sur le réseau sur les écotones, le SeaBRNet, l'EABRN et l'ASPACO (plusieurs donateurs).

Amérique latine et Caraïbes :

- L'UNESCO négocie à l'heure actuelle avec l'Institut interaméricain de recherche sur le changement planétaire l'exécution d'un projet dans la Réserve de biosphère de Mata Atlântica au Brésil.
- En coopération avec la Wildlife Conservation Society (WCS), l'UNESCO a soumis une proposition concernant un grand projet de couloirs écologiques en Amérique latine à un certain nombre de donateurs potentiels tels que le PNUE-FEM et la Fondation Turner. Cette proposition inclut des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial naturel, des parcs nationaux et autres zones protégées.
- Possibilité d'élaborer un projet pour le réseau de réserves de biosphère qu'il est proposé de créer pour les îles des Caraïbes.

Europe :

- Etudier la possibilité de réaliser des projets thématiques avec le soutien de l'UE et de donateurs bilatéraux, y compris pour la région de l'Europe du Sud-Est – à examiner dans le cadre d'EuroMAB en 2002.

- Le Secrétariat du PNUE-FEM s'est dit prêt à étudier la possibilité de mettre en place pour les pays en transition un projet régional analogue au projet réalisé par l'UNESCO-MAB/PNUE-FEM en Afrique occidentale.

Interrégional :

- Projet ASPACO (coopération Asie-Pacifique pour l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables dans les réserves de biosphère et zones faisant l'objet d'une gestion analogue) exécuté par l'UNESCO et financé par le Gouvernement japonais.
- L'UNESCO a entrepris de mettre en place le réseau REDBIOS impliquant des réserves de biosphère et des sites potentiels dans les îles Canaries espagnoles, au Maroc, au Sénégal, au Cap-Vert, aux Açores et à Madère (Portugal). L'Espagne est le principal bailleur de fonds.
- Le MAB-UNESCO a entrepris, en collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) et le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), de mettre au point un projet commun intitulé "Gestion durable des terres sèches marginales" qui englobera des réserves de biosphère d'Afrique septentrionale et d'Asie.
- Le MAB-UNESCO prépare, en collaboration avec l'UICN et d'autres partenaires, tels que le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, un projet sur le rôle des sites naturels sacrés dans la conservation de la biodiversité, qui inclura des réserves de biosphère d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine.

**A.4** *Le Secrétariat du MAB devrait favoriser la création d'une équipe spéciale, incluant des responsables de réserve de biosphère et des spécialistes locaux, sur le développement d'économies de qualité sur les sites. Cette équipe spéciale devrait se pencher en particulier sur les questions suivantes :*

- *définition de la "qualité"*
- *définition des critères (sociaux, environnementaux et économiques)*
- *création de marques et critères définissant l'image ou la signification de la marque*
- *analyse critique du marquage, de l'étiquetage, de la commercialisation et des structures/mécanismes associés (y compris les succès et les échecs)*
- *formulation de stratégies de communication et de commercialisation pour les réserves de biosphère destinées à tous les secteurs, incluant des actions de suivi concrètes*
- *recours aux médias.*

8. A partir du fichier d'experts constitué de candidats proposés par les Etats membres, le Secrétariat du MAB a créé une équipe spéciale sur le développement d'économies de qualité dans les réserves de biosphère. On peut consulter sur le site Web du MAB le fichier d'experts et le noyau initial de membres de cette équipe spéciale à composition non limitée, qui tiendra sa première réunion le 21 mars 2002 en marge de la session du CIC-MAB. Cette réunion sera ouverte à tous les délégués et observateurs intéressés. Un document d'information distinct, mis à la disposition du CIC-MAB, recense certaines des principales questions que l'équipe est appelée à examiner. Mais il



est probable que le programme de travail précis ne sera établi, à partir de la liste susmentionnée, qu'à cette première réunion.

9. L'équipe spéciale mènera l'essentiel de sa réflexion par courrier électronique et dans le cadre de l'espace qui lui sera réservé sur le site Web du MAB, de sorte que la plupart des comités nationaux, des points focaux et des réserves de biosphère intéressés pourront activement participer à ses travaux.

**Action proposée :**

10. Le Conseil du MAB est invité à donner son avis sur ce travail.

**A.5** *Les réseaux régionaux devraient, avec le concours du Secrétariat, entreprendre un inventaire et une analyse critique des structures existantes de coordination des réserves de biosphère au cours des mois à venir, afin de définir un ensemble de principes régissant la création, les tâches et le fonctionnement de ces structures. Le Secrétariat doit veiller à ce que le Comité consultatif accorde une attention particulière au critère 7 (c) de l'article 4 relatif aux mécanismes de coordination lors de l'évaluation des propositions de création de nouvelles réserves de biosphère.*

11. Le Bureau a constaté, en mars 2001, que cette question était d'autant plus importante que les nouvelles réserves de biosphère étaient de plus en plus souvent constituées de groupes de différentes entités de gestion des terres, ne correspondant plus aux zones protégées traditionnelles placées sous le contrôle d'une seule unité. La question de la définition des responsabilités et de la coordination devenait donc un des aspects les plus cruciaux de la gestion des réserves de biosphère. Le Bureau a approuvé la proposition du Secrétariat d'entreprendre un inventaire et une analyse critique des structures de réserves de biosphère existantes, d'identifier celles qui présentent un intérêt particulier, de soumettre certaines d'entre elles à une étude plus détaillée et, dans un deuxième temps, d'organiser une réunion pour confronter les expériences et élaborer certains principes directeurs sur la question. Le Bureau a estimé que ce travail devait comprendre une analyse des législations particulières relatives aux réserves de biosphère qui ont été adoptées dans certains pays ; les mécanismes mis en place dans les réserves de biosphère pour associer les divers partenaires locaux à la procédure de décision devaient également faire l'objet d'un examen, conformément à la recommandation B.2 de la réunion de Pampelune.

12. Depuis la réunion du Bureau, une étude préliminaire des mécanismes existant dans 18 réserves de biosphère<sup>3</sup> a été réalisée à partir des données disponibles au Secrétariat du MAB, c'est-à-dire pour l'essentiel des informations figurant sur les formules de candidatures.

13. Cette étude très préliminaire a permis d'identifier les questions qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi, à savoir :

- le zonage des réserves de biosphère et la compétence des divers organes pour chaque zone ;
- les autorités compétentes aux divers niveaux (national, régional et local) et leur mode d'interaction ;

---

<sup>3</sup> Il s'agit des sites suivants : Fitzgerald River et Bookmark (Australie) ; Grosses Walsertal (Autriche) ; Mata Atlântica (Brésil) ; Lac Saint-Pierre (Canada) ; Mont Ventoux (France) ; Rhoen et Schaalsee (Allemagne) ; Siberut (Indonésie) ; Amboseli (Kenya) ; Calakmul (Mexique) ; Mananara-Nord (Madagascar) ; Arganeraie et Oasis du Sud marocain (Maroc) ; Manu (Pérou) ; Kogelberg (Afrique du Sud) ; Entlebuch (Suisse) ; Ranong (Thaïlande).

- les mécanismes particuliers mis en place pour la réserve de biosphère et leur domaine de compétence ;
- la consultation des populations locales (mécanismes, périodicité, objet) ;
- la représentation de la communauté scientifique, ampleur et limites du plan de gestion, etc.

14. L'étude préliminaire a également montré que les solutions différaient considérablement d'une réserve de biosphère à l'autre et dépendaient pour beaucoup du contexte juridique, institutionnel et culturel général du pays concerné. Enfin, elle a montré que les données fournies dans la formule de candidature n'étaient pas suffisamment détaillées pour permettre l'étude de la question et avaient en général besoin d'être étoffées et clarifiées. Il est donc proposé de poursuivre cette étude de la manière suivante :

- demander aux autorités responsables des réserves de biosphère qui ont déjà été étudiées d'examiner le texte préliminaire et d'apporter des éclaircissements sur les points jugés obscurs ;
- inviter, par lettre circulaire du MAB adressée aux Etats membres, toutes les réserves de biosphère qui souhaitent participer à l'étude à prendre contact avec le Secrétariat ;
- demander aux Etats membres, dans la même lettre circulaire, d'identifier les experts en affaires juridiques et institutionnelles afin de constituer un fichier d'experts ;
- définir un ensemble de points à examiner et l'envoyer à toutes les réserves de biosphère qui ont accepté de participer à l'étude ;
- réunir, à un stade ultérieur, une équipe spéciale pour analyser l'ensemble des matériaux réunis et élaborer des principes directeurs pour les structures de coordination.

**Action proposée :**

15. Le Conseil du MAB est invité à étudier la proposition exposée ci-dessus et à donner son avis à ce sujet.

**A.6** *Pour améliorer le suivi des recommandations sur l'examen périodique, le CIC et le Secrétariat devraient s'assurer que l'information relative aux mesures prises est communiquée en temps utile pour la réunion suivante du Comité consultatif.*

16. Le Secrétariat confirme que cette pratique est systématique (voir document SC-02/CONF.201/3).

**B.1** *Le Secrétariat du MAB devrait élaborer un guide pratique concis et facile à consulter de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire, qui serait traduit dans autant de langues que possible avec le concours des comités nationaux. Ce guide devrait souligner l'importance du développement durable et établir des renvois pour les différents buts et objectifs à la fois dans chacun de ces deux documents et de l'un à l'autre. Il doit également expliquer, à l'intention des décideurs nationaux, l'avantage supplémentaire que procurent les réserves de biosphère et leurs produits du point de vue du développement social et donner une définition plus claire des services, produits et outils du MAB pour un développement durable.*

17. Le Bureau du MAB a estimé que ce guide pratique devait se présenter sous une forme analogue à celle de la brochure intitulée La solution du puzzle – l'approche écosystémique et les réserves de biosphère, et présenter les conclusions de l'enquête sur les indicateurs d'application de la

Stratégie de Séville ainsi que des exemples concrets. Le Bureau s'est réjoui de la proposition du Secrétariat de mettre à jour et de remanier le document cité pour le transformer en guide pratique. Les comités nationaux du MAB seraient encouragés à le traduire dans différentes langues en utilisant les principales illustrations fournies par le Secrétariat.

18. Comme ce "guide pratique" serait un élément essentiel de la stratégie de communication du MAB, le Secrétariat a inclus une proposition concernant son élaboration dans le document de travail SC-02/CONF.201/8.

**Action proposée :**

19. Le Conseil du MAB est invité à examiner la proposition relative au "guide pratique" exposée par le Secrétariat dans le document SC-02/CONF.201/8.

*En outre, le Secrétariat devrait exploiter les conclusions de l'enquête sur l'application des indicateurs de la Stratégie de Séville pour créer sur le Web une base d'information sur chaque réserve de biosphère et encourager ceux qui n'ont pas participé à l'enquête à fournir les informations ou les réponses demandées.*

20. Le Bureau a noté que certaines données recueillies lors de l'enquête étaient en voie d'être intégrées dans le répertoire des réserves de biosphère sur le site Web du MAB pour chaque réserve de biosphère concernée. Cette information sera mise à jour annuellement (la dernière mise à jour date de janvier 2002), les demandes de renseignements étant adressées aux correspondants pour chaque réserve de biosphère. Les "liens" prévus sur le site Web du MAB, qui permettent d'accéder à d'autres initiatives au niveau des sites (tels que les sites TEMS dans le cadre du GTOS, les sites ILTER, les zones humides Ramsar, etc.), constituent un élément important de l'information fournie. Cette ressource est particulièrement importante pour le BRIM puisque à sa 16e session le CIC a recommandé que ce programme tire parti des initiatives pertinentes qui existent en matière de surveillance.

21. Le Bureau a également pris note des efforts entrepris pour développer les aspects recherche et surveillance de la base de données du MAB, permettant ainsi aux utilisateurs d'effectuer différents types de recherche dans l'ensemble de la base. Désormais, on peut interroger celle-ci en tapant différents mots clés relatifs aux activités de recherche et de surveillance. Dans un proche avenir, on pourra aussi effectuer des recherches en utilisant des listes préétablies classées selon quatre rubriques : abiotique, biodiversité, socio-économique et surveillance intégrée. Cette possibilité a été développée dans le cadre du programme BRIM.

**B.2** *Le Secrétariat devrait aider les Etats membres et/ou les réseaux régionaux à définir leurs propres principes directeurs pour identifier les partenaires concernés par les trois zones et les trois fonctions des réserves de biosphère. Ces principes directeurs devraient viser à faciliter la participation des partenaires à la gestion pratique des réserves de biosphère.*

22. Voir A.5 plus haut.

**B.3** *Le Secrétariat du MAB devrait élaborer, en coopération avec les coordonnateurs des réserves de biosphère et les comités nationaux du MAB, des tutoriels en ligne et sur papier sur le concept de réserves de biosphère et la Stratégie de Séville et les diffuser par le biais de mécanismes appropriés tels que les ateliers, favorisant une approche participative et intégrant les savoirs autochtones et les technologies de communication appropriées.*

23. La nécessité de mettre ce type de matériel à la disposition des gestionnaires des réserves de biosphère a été soulignée lors de diverses réunions régionales, notamment la réunion d'IbéroMAB

en septembre 2001. Les propositions relatives au "Guide pratique du MAB" s'attachent à répondre à ce besoin.

**Action proposée :**

24. Le Conseil du MAB est invité à entériner cette position et à examiner les propositions relatives au "Guide pratique du MAB" (voir B.1 plus haut).

*Le Secrétariat du MAB devrait aussi aider les comités nationaux du MAB à concevoir et mettre en oeuvre des cours intégrés sur la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources, notamment dans les réserves de biosphère, mettant l'accent sur l'approche écosystémique.*

25. Les principes directeurs que le Secrétariat du MAB a entrepris de définir sur la mise en oeuvre de l'approche écosystémique dans les réserves de biosphère seront particulièrement intéressants et utiles à cet égard. Ces principes sont aussi conçus comme une contribution aux principes directeurs pour la mise en oeuvre de l'approche écosystémique que l'Organe subsidiaire de la Convention sur la biodiversité chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques doit définir d'ici à la fin 2003.

26. L'organisation de cours intégrés sur la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources occupe une place centrale dans l'activité de l'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT), qui dessert l'Afrique francophone. Dans le même ordre d'idées, il convient de citer le Séminaire de formation MAB-UNESCO sur les réserves de biosphère organisé à l'intention des spécialistes russes et bélarussiens à Krasnoyarsk (Fédération de Russie), en juin 2001. Des activités de formation sur les réserves de biosphère, considérées comme une priorité pour l'Europe du Sud-Est au cours des années à venir, seront organisées sous la direction du Bureau de Venise à l'UNESCO.

**Action proposée :**

27. Le Conseil du MAB est invité à donner son avis sur ces initiatives.

**B.4** *Le Secrétariat du MAB devrait apporter un soutien pour l'inventaire, la diffusion et l'analyse critique d'expériences nationales de l'examen périodique, éventuellement dans le cadre d'ateliers. Le Secrétariat du MAB, y compris les bureaux régionaux de l'UNESCO, devraient aussi fournir, sur demande, un soutien pour la préparation des examens et l'application des recommandations.*

28. Voir document SC-02/CONF.201/3 sur l'examen périodique.

**C.1** *Le Secrétariat du MAB devrait utiliser les aperçus existants des différentes conventions intéressant le programme MAB afin de définir des principes directeurs pour leur application dans le cadre du MAB. Ces principes devraient être traduits dans autant de langues que possible, avec le concours des comités nationaux du MAB.*

29. Voir A.1 plus haut.